

**ACQUISITION D'UN SYSTEME DE GESTION AUTOMATISE
DU SPECTRE DES FREQUENCES**

Section I. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	3
I. OBJECTIF	4
II. RESULTATS ATTENDUS.....	4
III. ASPECTS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES	4
1. NORMES ET REGLEMENTS TECHNIQUES APPLICABLES	4
2. CARACTERISTIQUES DU LOGICIEL	5
3. BASE DE DONNEES.....	5
4. MODULE ADMINISTRATIF	5
5. MODULE TECHNIQUE	6
IV. DOCUMENTATION	7
V. MAINTENANCE	7
VI. FORMATION.....	7
1. FORMATION CHEZ LE FOURNISSEUR	7
2. FORMATION SUR SITE	8
VII. RECEPTION DU SYTEME	8
1. RECEPTION AU SIEGE DU FOURNISSEUR	8
2. RECEPTION SUR SITE	8
3. GARANTIE	8
VIII. CALENDRIER D'EXECUTION	8
IX. DOCUMENTS COMPOSANT L'OFFRE	9
1. DOSSIER ADMINISTRATIF	9
2. OFFRE TECHNIQUE.....	10
3. OFFRE FINANCIERE.....	10
X. DEPOT ET VALIDITE DE L'OFFRE.....	11
XI. EVALUATION DES OFFRES	12
XII. INFORMATION.....	12
 Section II. ANNEXE	 13
ANNEXE 1 - DECLARATION SUR L'HONNEUR	13
ANNEXE 2 – BORDEREAU DE QUANTITE	14

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications en abrégé « **ARPT** » est une Autorité Administrative Indépendante dotée de la Personnalité Juridique et de l'Autonomie Administrative et Financière. Son statut est consacré par la Loi **L/2015/018/AN du 13 août 2015** relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information en République de Guinée.

Conformément aux recommandations UIT-R SM 1370-1, SM 1537-1 et son plan d'action 2022, l'ARPT souhaite se doter d'un **Système automatisé de gestion et de contrôle du spectre radioélectrique**.

Section I. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Le présent avis d'appel d'offres sera publié sur le site officiel de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (<https://www.arpt.gov.gn/appels-doffres>) et a pour objectif de définir les critères à remplir pour la fourniture de ce système.

La participation à cet appel d'offres ouvert concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

Les candidats peuvent obtenir des informations à l'adresse suivante : **Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications Immeuble ARPT – Centre Directionnel de Koloma – Commune de Ratoma – BP : 1500, Conakry-République de Guinée** ou à l'adresse e-mail suivante : contact@arpt.gov.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres sur le site www.arpt.gov.gn.

Chaque soumissionnaire doit présenter son offre d'une manière précise et doit répondre point par point aux exigences du dossier d'appel d'offres.

Tout équipement fourni dans le cadre de ce présent appel d'offres doit faire l'objet d'homologation à la Loi **L/2015/018/AN du 13 août 2015** relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information en République de Guinée et aux textes réglementaires en vigueur.

I. OBJECTIF

L'objectif principal sera la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système automatisé de gestion et de contrôle du spectre répondant aux recommandations UIT-R SM 1370-1 et SM 1537-1, et compatibles avec les systèmes de monitoring (notamment ARGUS) et de facturation (notamment SAGE) ou ERP.

II. RESULTATS ATTENDUS

Le prestataire devra fournir un système disposant d'une interface avec le système de monitoring des stations de contrôle et de la comptabilité de l'ARPT afin d'automatiser leurs interactions et assurer les tâches essentielles suivantes :

- La gestion du spectre des fréquences et l'élaboration des plans de fréquences (la planification des services Mobiles, fixe, radiodiffusion, spatial, etc...);
- L'étude de la compatibilité électromagnétique (CEM);
- L'assignation de fréquences;
- L'établissement des autorisations/licences;
- La coordination et la notification des fréquences radioélectriques;
- La facturation;
- L'échange des données avec les systèmes informatiques de monitoring et de comptabilité;

III. ASPECTS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES

1. NORMES ET REGLEMENTS TECHNIQUES APPLICABLES

Le système doit répondre aux standards internationaux. Sa conception et réalisation seront conformes aux normes et recommandations de série-SM de l'UIT-R applicables à ce type de systèmes et procédures de travail, notamment les recommandations SM 1370-1 et SM 1537-1. Chaque fois qu'il est fait référence dans le marché à des normes et codes particuliers auxquels doivent se conformer les logiciels devant être fournis ou testés, les dispositions de la dernière édition ou révision en vigueur des normes et codes correspondants s'appliqueront.

Le logiciel à fournir doit être le plus récent et englober les dernières améliorations apportées à la conception.

2. CARACTERISTIQUES DU LOGICIEL

- Modulaire, extensible, avec une licence permanente et permettant des mises à jour;
- Installation en mode client/serveur;
- Interface graphique utilisateur de préférence en français;
- Compatible avec les systèmes d'exploitation Windows 10 et plus, Linux et mac OS;
- Interopérabilité avec les versions améliorées d'ARGUS et SAGE ;
- Interfaces conformes aux standards internationaux ;
- Possibilité d'impression directement à partir du logiciel ;
- Possibilité d'échange de données (import-export) avec MS Office et équivalent Linux, mac OS;
- Documentation du logiciel sous forme d'une fonction d'aide intégrée en français de préférence.

3. BASE DE DONNEES ET REPORTING

- Centralisation notamment de :
 - toutes les données des plans de fréquences ;
 - toutes les données des demandes;
 - toutes les données des autorisations et licences ;
 - toutes les données techniques (nécessaires) + les données techniques par défaut ;
 - toutes les données des sites ;
 - base de données des fréquences exploitées ;
 - base de données de facturation ;
 - base de données de monitoring.
- Gestion intégrée du rôle des utilisateurs
- Possibilité d'importer et d'exporter les données cohérentes
- Gestion des données hiérarchiques
 - Accès aux informations orientées tâches
- Interface vers les bases de données externes telles que la BR IFIC, SRS, etc...
- Faire des rapports par défauts et des rapports personnalisables ou personnalisés

4. MODULE ADMINISTRATIF

- Gestion et traitement des demandes de fréquences ;
- Traitement des demandes spécifiques de services radio ;
- Calcul automatique de la redevance et facturation ;

- Interface entre le système et le logiciel Sage Sari ;
- Génération des documents de licence, avoirs, rappels, etc. ;
- Système de gestion de documents intégré ;
- Préparation des statistiques relatives à l'emploi du spectre, les redevances de licences, etc.

5. MODULE TECHNIQUE

- Administration des plans de fréquences nationaux et internationaux
- Affichage graphique des plans de fréquence jusqu'au niveau canal
- Mise à disposition des plans de fréquences mondiaux CMR 2019 de l'UIT, y compris les notes
- Administration en parallèle des plans d'attribution de fréquences nationaux et internationaux
- Préparation et Edition des rapports d'utilisation du spectre
- Calcul de couverture, l'analyse des interférences, la coordination et l'attribution de fréquences
- Analyse CEM inter et intra services sur l'ensemble du spectre
- Coordination et notification de fréquences
- Visualisation 2D et 3D des résultats ayant des formats compatibles avec les outils SIG
- Automatisation totale des processus
- Interface entre systèmes de gestion et radio-surveillance
- Génération des ordres de surveillance
- Importation des fichiers de résultat de surveillance
- Corrélation des données de surveillance mesurées avec les données d'émetteur dans la base de données centrale
- Identification des émissions non conformes, etc.
- La radio-planification et la coordination spécifiques à la technologie et aux services (GSM, GPRS, EDGE, WCDMA, HSPA, HSPA+, LTE (TDD and FDD), LTE-Advanced, WiMax, WiFi, CDMA 2000, EVDO, TDMA, FDMA, DVB-H, Tetra, DVB-T/2 (SFN et MFN), ISDB-T, DMR, BWA,WAS/RLAN, PMR, TV, FM, MLAT, DME, Radars, Faisceaux hertziens, Eoliennes, AMR...) pour ne citer que ceci de 10kHz à 450 GHz sur une cartographie multi-résolutions et multicouches temps réel..
- Etudes de coexistence entre les différentes technologies.

IV. DOCUMENTATION

Le soumissionnaire retenu fournira avant la recette sur site une documentation décrivant les étapes d'installation et d'exploitation du système fourni au titre du projet :

- elle sera aussi détaillée et compréhensible qu'il est nécessaire pour la manipulation et la maintenance du système ;
- elle sera rédigée de préférence en français.

La documentation technique décrite ci-dessus sera fournie en versions physique et électronique disponibles pour chaque utilisateur.

V. MAINTENANCE

Le soumissionnaire doit être disposé à apporter une assistance ainsi que les mises à jour pendant un an au minimum.

Il indiquera la procédure et les délais selon lesquels l'intervention en cas de maintenance du système nécessite une expertise avancée.

Il indiquera le coût total pour les interventions qui pourraient être nécessaires selon ses expériences pendant un délai à approuver après la mise en service du système.

VI. FORMATION

Le soumissionnaire retenu réalisera une formation à son siège et sur site. Tous les modules de formation seront déployés en français. Le soumissionnaire proposera avec son offre technique un plan de formation approprié.

1. FORMATION CHEZ LE FOURNISSEUR

Le fournisseur proposera une formation sur le système de gestion et de contrôle des fréquences mis en place. Elle comprendra :

- Une formation sur les aspects techniques pour la prise en main de l'outil de gestion et de contrôle du spectre ;
- Une formation sur les aspects administratifs et financiers pour la prise en main de l'outil de gestion et de contrôle des fréquences.

Les deux volets de formation s'adresseront à 12 utilisateurs d'une qualification supérieure ainsi qu'à l'administrateur du système. Le fournisseur proposera à cet effet un calendrier qui sera approuvé par l'ARPT.

Les coûts de cette mesure seront indiqués de façon séparée pour les cours de formation et les frais de voyage et d'hébergement.

2. FORMATION SUR SITE

Outre la partie de formation réalisée à son siège, un deuxième volet de formation sera déployé à Conakry lors de la mise en service du système de gestion et de contrôle des émissions pour approfondir les sujets déployés lors de la formation au siège du fournisseur et former les utilisateurs dans l'installation et l'application du système installé dans des conditions prévalant sur site. La durée de cette formation s'étendra sur 15 jours-formateurs.

Les agents de l'Autorité de Régulation ayant participé à la formation au siège se tiendront à disposition du soumissionnaire pour participer activement à la configuration du système de gestion et de contrôle des fréquences sur site à Conakry. Le soumissionnaire est demandé de les intégrer à ses activités et de déployer ainsi une formation sur le tas. Dans son offre le soumissionnaire décrira comment il prévoit de réaliser ce transfert de connaissances.

VII. RECEPTION DU SYSTEME

1. RECEPTION AU SIEGE DU FOURNISSEUR

La réception technique sera réalisée chez le fournisseur conformément au calendrier de livraison qui devra être soumis à l'Autorité de Régulation au moins 45 (quarante-cinq) jours avant le début de l'expédition ou la réception sur site.

2. RECEPTION SUR SITE

La réception sur site sera effectuée après l'installation, mise en service et configuration du système. Elle sera réalisée conformément au calendrier de livraison qui devra être soumis par le fournisseur au moins 30 (trente) jours avant le début de la réception sur site. La recette sur site représentera la réception provisoire lors de laquelle démarrera le délai de garantie.

3. GARANTIE

La période de garantie sera de 12 mois minimum à partir de la date de la réception définitive. La garantie s'étendra sur toutes les fonctions du logiciel y compris les fonctions conçues dans le cadre du présent marché.

VIII. CALENDRIER D'EXECUTION

Le soumissionnaire est demandé de proposer un calendrier de livraison, de mise en place et d'exécution de ses prestations. Il est demandé à cet effet de remplir le tableau ci-dessous en indiquant pour chaque étape mentionnée le mois « C+... » de son achèvement. La rapidité de

réalisation de l'ensemble du marché représentera un élément de pondération lors de l'évaluation des offres.

N°	Tâche	Mois
1	Mise en vigueur du contrat	C
2	Réception au siège du fournisseur	C+
3	Formation chez le fournisseur	C+
4	Mise en service du système de gestion et de contrôle	C +
5	Formation sur site	C+
6	Installation et mise en service du système de gestion et de contrôle des fréquences avec procédures de travail (workflows) et formulaires configurées	C +
7	Achèvement de saisie des données concernant dix (10) échantillons des réseaux radioélectriques existants	C +
8	Réception provisoire	C +

IX. DOCUMENTS COMPOSANT L'OFFRE

Tout soumissionnaire est tenu de présenter un dossier de soumission comportant un dossier administratif, une offre technique et une offre financière.

1. DOSSIER ADMINISTRATIF

Qui doit comprendre :

- Une (1) copie certifiée conforme à l'original de l'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ou de son équivalence dans le pays de résidence ;
- Les statuts de la société certifiés conformes à l'original (avec date, signature et cachet de la société) ;
- Des attestations de bonne fin d'exécution des marchés similaires ;
- Le quitus fiscal en cours de validité ;
- Une quittance de l'organisme de la sécurité sociale datant de moins de trois (3) mois ;
- Une copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité du représentant légal de l'entité ;
- Le relevé d'identité bancaire ;
- Une attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois ;

- Les bilans des trois (3) derniers exercices comptables certifiés par un Commissaire aux comptes ;
- La déclaration sur l'honneur (**annexe 1**) sur papier en-tête de l'entité.

NB : Toutes les informations énumérées ci-dessus doivent être mises dans une enveloppe ou un fichier (envoi électronique) portant la mention « Dossier Administratif ». Si la soumission est faite par dépôt physique du pli, le soumissionnaire veillera à prévoir un (1) original et trois (3) copies dans l'enveloppe intitulée « Dossier Administratif ».

L'absence ou la non-validité d'un des éléments de ce dossier peut être considéré comme un cas de non-conformité par la commission en charge de l'évaluation des offres.

2. OFFRE TECHNIQUE

Qui doit comprendre :

- La conception de l'ensemble du système;
- les spécifications techniques du système de façon détaillée ;
- Les fonctions de gestion et de contrôle du logiciel conforme aux recommandations de l'UIT-R ;
- Une description du déroulement des opérations de contrôle de routine et des tâches de gestion des fréquences les plus importantes en utilisant le système proposé ;
- Le concept de sécurité d'utilisation du système;
- Le calendrier d'exécution ;
- Une liste d'au moins deux (2) contrats en cours ou deux (2) contrats conclus au cours des cinq (5) dernières années qui sont similaires. De plus, pour les contrats similaires récents, le fournisseur doit fournir le nom du client, les adresses postale et e-mail actuels, numéro de téléphone d'un point de contact actuellement disponible.

NB : Toutes les informations énumérées ci-dessus doivent être mises dans une enveloppe ou un fichier (envoi électronique) portant la mention « Offre Technique ». Si la soumission est faite par dépôt physique du pli, le soumissionnaire veillera à prévoir un (1) original et trois (3) copies dans l'enveloppe intitulée « Offre Technique ».

3. OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit être transmise **Toutes Taxes Comprises (TTC)** en francs guinéens ou **Hors Taxe (HT)** pour toute autre devise convertible au taux de la Banque Centrale de la République de Guinée.

Tout prestataire immatriculé en République de Guinée sera assujéti à une retenue de 10% en cas de défaut de clé d'immatriculation fiscale (clé TVA) sur le montant total de la facture définitive conformément aux **articles 251 et 253 du Code Général des Impôts**.

A part les droits d'enregistrement pour lesquels l'ARPT est dispensée en raison de son statut, le marché est soumis aux impôts et autres taxes en vigueur en République de Guinée et sont à la charge du prestataire.

NB : L'offre financière ci-dessus doit être mise dans une enveloppe ou un fichier (envoi électronique) portant la mention « Offre Financière ». Si la soumission est faite par dépôt physique du pli, le soumissionnaire veillera à prévoir un (1) original et trois (3) copies dans l'enveloppe intitulée « Offre Financière ».

X. DEPOT ET VALIDITE DE L'OFFRE

Les offres devront être rédigées en langue française et transmises sous **un (01) seul pli scellé**, déposé au plus tard **le 04 août 2022 à 16h30 GMT** à l'adresse suivante :

**Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications
Immeuble ARPT – Centre Directionnel de Koloma, Commune de Ratoma – BP : 1500,
Conakry – République de Guinée**

L'enveloppe contenant les offres devra porter la mention suivante :

« Propositions technique et financière pour l'acquisition d'un système de gestion automatisé du spectre de fréquences – A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis ».

Dans le cas d'un envoi électronique à l'adresse générique ci-dessous, le soumissionnaire veillera à envoyer, sous format compressé, les dossiers individuels avec mention de leur nom respectif (administratif, technique et financier). **L'adresse de transmission de cette version est la suivante : dao13@arpt.gov.gn**

Les offres qui ne parviendront pas à la date ci-dessus indiquée, quel que soit le support choisi, seront rejetées et restituées en l'état aux soumissionnaires lors de la séance d'ouverture des plis.

XI. DEPOT ET VALIDITE DE L'OFFRE

Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, ***dans la salle de réunion du 12^{ème} étage de l'ARPT*** qui se tiendra le **05 août 2022 à partir de 10h00 GMT.**

Les prestataires n'ayant pas pu assister ou se faire représenter à cette ouverture en séance publique ne pourront pas exiger de l'ARPT de leur communiquer quelque information que ce soit.

XII. EVALUATION DES OFFRES

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions des termes de références. Le marché sera attribué au soumissionnaire **répondant au mieux aux critères techniques et financiers**, et ayant fourni les **documents administratifs en bonne et due forme.**

XIII. INFORMATION

Le prestataire peut obtenir des éclaircissements sur la présente demande de proposition en contactant l'ARPT par mail - contact@arpt.gov.gn - ou par écrit à l'adresse suivante :

**Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications
Immeuble ARPT – Centre Directionnel de Koloma, Commune de Ratoma – BP : 1500,
Conakry – République de Guinée**

Les réponses et communications relatives à ce présent appel d'offre feront l'objet de publication systématique sur le site officiel de l'ARPT sous forme de « communiqué » et ceci jusqu'au terme du processus d'adjudication de marché.

L'ARPT peut, à tout moment et pour tout motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, modifier par voie rectificative le Dossier d'Appel d'Offres par notification sur son site officiel.

Les soumissionnaires sont donc invités à consulter régulièrement le site officiel de l'ARPT (www.arpt.gov.gn) afin de prendre connaissance des notifications.

A l'issue du processus d'évaluation des offres, l'ARPT procédera à l'envoi de courriers officiels et individuels à chacun des soumissionnaires pour leur notifier les conclusions de l'appel d'offres.

Section II. ANNEXE

ANNEXE 1 - DECLARATION SUR L'HONNEUR

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE DE REGULATION DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS.

Centre Directionnel de Koloma,
Commune de Ratoma – BP : 1500
Conakry – République de Guinée
Email : contact@arpt.gov.gn

Objet : Appel à candidature pour l'acquisition d'un système de Gestion Automatisé du Spectre des fréquences.

Je soussigné (e), Monsieur ou Madame.....soumet par la présente, une offre relative au recrutement d'une société pour l'acquisition d'un système de gestion automatisé du spectre des fréquences.

Je déclare par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette proposition sont authentiques et accepte que toute déclaration erronée puisse conduire au rejet de ma candidature.

Ma proposition engage ma responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, je m'engage si ma proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

**SIGNATURE ET CACHET
DU REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE**

ANNEXE 2 – BORDEREAU DE QUANTITE

Article	Nombre
Systeme de gestion et de controle des frequences	01
Utilisateurs	12

